

ARRETE N°1/2024 : Modification des horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires d'hiver et de printemps

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1^{ère} catégorie ;

VU l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 3 septembre 2019 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier ces horaires pendant les périodes de vacances scolaires d'hiver, prévues du 12 février au 25 février 2024 et des vacances de printemps, prévues du 8 avril au 21 avril 2024 ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'établissement ouvrira ses portes au public, du 12 février au 25 février 2024 inclus et du 8 avril au 21 avril 2024 inclus, comme suit :

- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 21h00 ;
- Les samedis et dimanches : de 8h30 à 18h00.

ARTICLE 2 : Les espaces aquatiques ouvriront leurs portes au public, du 12 février au 25 février 2024 inclus et du 8 avril au 21 avril 2024 inclus, comme suit :

- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis : de 11h00 à 21h00 ;
- Les samedis et dimanches : de 8h30 à 18h00.

Les espaces aquatiques pourront ouvrir dès 9h00 pour l'organisation de stages en direction du public.

ARTICLE 3 : Les espaces forme et bien-être ouvriront leurs portes au public, du 12 février au 25 février 2024 inclus et du 8 avril au 21 avril 2024 inclus, comme suit :

- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 21h00 ;
- Les samedis et dimanches : de 8h30 à 18h00.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **12 FEV. 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **12 FEV. 2024**



Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal